

JOURNEE DE PRÉVENTION DES IAS EN FAM/MAS MARDI 5 NOVEMBRE 2019

RETOUR D'EXPERIENCE
MAS G. DELPECH (A.S.E.I)

3 référents Hygiène

Christine BIANCHIN (ASL), Katia INARD (AS),
Yolaine LE BLANC (IDE/Responsable Qualité)

L'ÉTABLISSEMENT

- ✘ La **MAS G. Delpech** est un établissement de l'A.S.E.I situé au 2 bis Impasse Estaunié à Toulouse (à proximité du métro « les Argoulets » et de la sortie 15 de la rocade) sur un site arboré partagé avec 2 autres établissements de l'association.
- ✘ Il accueille 52 personnes (47 en accueil permanent et 5 en accueil de jour) dont la plupart sont sur fauteuil roulant. Les locaux de la MAS sont composés de 1 bâtiment dédié à l'hébergement (A), 1 à l'administration (B) et 1 aux activités (C).

MAS G. DELPECH



- ✘ Les locaux réservés à l'hébergement sont anciens, partiellement rénovés, répartis sur 4 niveaux :
 - ✓ au RDC: hall d'accueil, salles de restauration, cuisine, lingerie, buanderie, salle parentale, bureau chef de service éducatif, sanitaires
 - ✓ au 1^{er} étage : infirmerie, rééducation, psychologue, un lieu de vie, 5 chambres, 1 salle de bains, vestiaires, sanitaires, salle snoezelen
 - ✓ au 2^e étage et au 3^e étage de même agencement : 2 lieux de vie, 2 salles de bains et 10 chambres individuelles et 6 chambres doubles

- ✘ Les locaux administratifs sont sur 3 niveaux comprenant les bureaux, salle de réunion, salle de repos, sanitaires
- ✘ Les locaux d'activités sont de plain-pied accessibles en traversant le parking commun aux 3 établissements: salle principale, salle jeux et mouvements, salle de travaux manuels et de coiffure, sanitaires

LE DARI

- ✘ 3 référents hygiène sont nommés en 2018. Ils ont menés l'élaboration du DARI remis en 2018.
- ✘ Mr Duchein, coordonnateur au CPIAS a effectué une visite de l'établissement et établi un plan d'actions d'améliorations prioritaires.
- ✘ Nous présenterons ici les actions que nous avons menées cette année concernant le chapitre II du DARI « Environnement »

DARI

CHAPITRE II

ENVIRONNEMENT

- I. Entretien des locaux
- II. Restauration
- III. Linge
- IV. Déchets
- V. Eau

1. LES LOCAUX

- ✘ Nettoyage des locaux en alternant 1j/2 eau et détergent sauf dans les chambres nécessitant du détergent au quotidien
- ✘ Nettoyage de la robinetterie : au vinaigre 1 fois/mois (OHQ)
- ✘ Nettoyeur-vapeur: utilisation débutée pour le sol et prévue pour les fauteuils roulants (ASL et AS/AMP de nuit)
- ✘ Microfibres réutilisables de couleurs différentes (bleu, rose, jaune, verte) pour le nettoyage des surfaces, des sanitaires, poussière/mobilier, pour essuyer les baignoires-douche

2. RESTAURATION

- ✘ Hygiène des mains des résidants avant et après le repas : savon, gants en coton
- ✘ Procédure de surveillance des températures des réfrigérateurs avec signalétique de la T° attendue sur les réfrigérateurs :
 - de +0° à +4° pour les aliments
 - de +2° à +8° pour les médicaments
- ✘ Film sur les plats et les assiettes pour la distribution du repas en salles à manger et sur les lieux de vie des étages



3. LINGE

- ✘ 1/2 temps dédié à la lingerie
- ✘ Linge Propre :
 - Achat de 2 chariots mobiles de 24 cases pour distribuer le linge directement dans les chambres
 - Achat d'1 chariot à fond mobile (marqué d'un point jaune) pour le transport et la distribution dans les salles de bains, des serviettes de toilette, sur-blouses, gants en coton, microfibres
 - Achat de tenues de couleurs différentes (bleu, aubergine, vert anis) selon la fonction du personnel



Chariot à fond mobile



Chariot mobile pour distribution du linge

× Linge sale

- Achat d'un chariot à fond mobile pour le transport du linge sale (petit linge, serviettes, bavoirs, gants)
- Signalétique sur les panières
- Linge souillé rincé et mis dans une poche plastique avant lavage

4. LES DÉCHETS

- ✘ En cours : la sensibilisation du personnel paramédical à la réduction des déchets DASRI pour respecter le poids de 15kg/mois pour 1 collecte par mois
- ✘ A travailler : le tri sélectif (RSE)
- ✘ Diminution par la municipalité du nombre de containers (-4) ainsi que diminution du nombre de levées à 2/semaine

5. L'EAU

- ✘ L'entretien du circuit est effectué par un prestataire
- ✘ Le carnet sanitaire est à disposition
- ✘ Contrôle continu de légionnelles (chlore) : procédure associative
- ✘ L'entretien courant est effectué par le service entretien de la MAS:
 - les robinets, les mitigeurs thermostatiques (changés chaque fois que nécessaire)
 - les pommeaux de douche et flexibles changés 1 fois par mois

MATÉRIEL ET PRODUITS



Pommeaux anti légionnelles



Pommeaux de douche et brise-jets



produits



Carnet sanitaire

EN CONCLUSION

- ✘ Une formation hygiène a eu lieu en octobre 2019 pour le personnel des services généraux.
- ✘ Les procédures concernant le linge sont en cours d'élaboration avec les professionnels des Services Généraux.
- ✘ Le DARI doit être réévalué en fin 2019/début 2020